



SYNDICAT DE L'ENCADREMENT
DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS
(SEJS)
UNSA-éducation

Le 14 mai 2014

Monsieur le Directeur,

A la suite de notre dernier congrès, d'octobre 2013, le SEJS vous a transmis, comme au secrétariat général du Gouvernement (au titre des DDI), les motions adoptées par son assemblée générale. Elles vous ont également été présentées lors de notre rencontre du 5 décembre dernier. Cette correspondance, également adressée au SGG, attire de nouveau votre attention sur la nécessité de mieux reconnaître les emplois de l'encadrement intermédiaire des services déconcentrés, évoquée dans notre motion n° 10 (rappelée en p.j.).

Depuis la mise en place de la révision générale des politiques publiques (RGPPE), de nombreux rapports (Cour des comptes, Rebière et Weiss, inspections générale, etc.) ont mis en évidence l'insuffisance de reconnaissance de ces emplois, tant au plan indemnitaire qu'au plan juridique, cette reconnaissance ayant été mieux prise en compte pour l'encadrement supérieur (les emplois fonctionnels de direction).

Au plan indemnitaire, le SEJS attend toujours la concrétisation des promesses ministérielles, pourtant régulièrement réitérées ... Au plan juridique, le SEJS vous demande de faire en sorte que la reconnaissance de ces emplois (de secrétaire général, de chefs de pôle ou équivalent) se fasse dorénavant (*a priori*, par arrêté) pour les services déconcentrés dont vous avez la responsabilité (DRJSCS), quel que soit le corps d'appartenance des personnels concernés.

Au-delà des aspects symboliques, néanmoins très importants, cette reconnaissance formelle, identifiant des fonctions bien déterminées, permettra de mieux gérer d'autres affaires administratives (comme la prise en compte des fonctions dans le futur régime indemnitaire – RIFEEP, par exemple) et de mieux affirmer le positionnement de l'encadrement intermédiaire vis-à-vis des personnels de leur équipe.

Le SEJS se tient à votre disposition, si nécessaire, pour tout approfondissement de l'étude de ce dossier.

Dans l'attente des suites que vous voudrez bien lui donner, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes meilleures salutations.

Isabelle BECU-SALAÜN
Secrétaire Générale

Monsieur Joël BLONDEL,
Secrétariat général des ministères chargés d'affaires sociales
Direction des ressources humaines
14, av. Duquesne
75007 PARIS

Copie : Ministre et Cabinet MSJEPVA - SG MAS - DS - DIJ/DJEPVA

Isabelle BECU-SALAÜN – Secrétaire Générale – SEJS – DDCS de l'Isère

isabelle.becu-salaun@isere.gouv.fr

MOTION n°10

« Pour un positionnement de l'encadrement intermédiaire »

Les membres du SEJS réunis en Congrès à Aix en Provence en octobre 2013 demandent au Bureau National d'exiger une formalisation juridique de la nomination individuelle des chefs de pôle/service/unité ..., notamment en vue des nouvelles modalités d'attribution indemnitaires inscrites au calendrier social (indemnité de fonction, d'expertise et d'engagement professionnel - IFEEP).